

AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (H/F)

Cadre d'emploi : Adjoint administratif ou technique territorial (Catégorie C)

Direction : Relations à la Population

Service : A.S.V.P

Rattachement hiérarchique : chef de service A.S.V.P. **N+2 :** Directeur des Relations à la Population

Lieu de travail : ville d'Orly

Date de la dernière mise à jour :

Ce descriptif de poste est évolutif. La liste des tâches est susceptible d'évoluer pour tenir compte des nécessités du service public.

MISSION DU SERVICE	Faire respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement des véhicules ainsi qu'à l'affichage du certificat d'assurance. Constater les infractions au code de la santé publique (propreté des voies publiques). Participer à des missions de prévention aux abords des établissements scolaires, des autres bâtiments et lieux publics, et mise en œuvre de toutes mesures de sécurité publique.
FINALITE DU POSTE	Seul ou en binôme, l'A.S.V.P assure la prévention aux abords des équipements et lieux publics et le relevé des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement. Il est en relation avec les usagers sur la voie publique.
ACTIVITES PRINCIPALES ET SPECIFIQUES	1/ Prévention aux abords des équipements et lieux publics <ul style="list-style-type: none">• Sécuriser le passage des piétons sur la voie publique aux abords des écoles• Signaler un accident et les informations nécessaires vers les services compétents• Secourir les individus en cas de besoin et assurer la protection des personnes• Prévenir les services de police en cas de danger 2/ Surveillance et relevé des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement <ul style="list-style-type: none">• Alerter l'autorité territoriale d'un risque relatif à la sécurité et à l'ordre public sur les voies publiques• Contrôler l'application de la réglementation du stationnement, du code des assurances, du règlement sanitaire départemental, du code de l'environnement• Relever une infraction et la qualifier• Signaler la nécessité d'enlèvement d'un véhicule en défaut de stationnement• Etablir des procès-verbaux d'infraction• Saisir les données informatiques relatives aux amendes forfaitaires• Rédiger des comptes rendus, des rapports d'activité et de surveillance

	<p align="center">3/ Relations des usagers des voies publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser les demandes des usagers et apporter des réponses adaptées ou les orienter • Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur sur les voies publiques
<p align="center">COMPETENCES ET POSTURE PROFESSIONNELLE</p>	<p><u>1/ Savoir-faire/savoirs techniques:</u></p> <p>Rédiger des rapports d'activité Maîtriser l'outil bureautique, un logiciel police</p> <p><u>2/ Savoirs / connaissances théoriques:</u></p> <p>Pouvoir de police du maire Réglementation sur le stationnement (code de la route) Acteurs et intervenants de la sécurité et de la prévention Procédures et dispositifs de secours (pompiers, services d'urgence médicales etc.) Connaissance du code de déontologie lié au métier Connaissance du territoire</p> <p><u>3/ Posture professionnelle :</u></p> <p>Techniques de négociation et de médiation Sens de l'écoute Adaptabilité aux usagers et aux situations</p>
<p align="center">FORMATIONS ET EXPERIENCES REQUISES</p>	<p>Expérience similaire souhaitée</p>
<p align="center">LIAISONS ET RELATIONS FONCTIONNELLES</p>	<p><i>Relations internes à la collectivité:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cabinet du Maire • Agents de la Direction des affaires générales • Services techniques <p><i>Relations externes à la collectivité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrés - RATP - Police Nationale - Pompiers - Bailleurs sociaux

CONDITIONS D'EXERCICE	Travail en équipe, par tous temps, sur la voie publique <ul style="list-style-type: none">• 37H30 hebdomadaires avec horaires variables• Travail en soirées, week-ends, jours fériés en fonction des évènements de la ville,• Très grande disponibilité• Port d'une tenue spécifique obligatoire• Bonne condition physique exigée Agrément et assermentation liées aux prérogatives exercées
REMUNERATION	Rémunération statutaire, RIFSEEP (IFSE et CIA), prime annuelle, participation employeur à une mutuelle labellisée (+ avantages COS/CNAS).